



Budget 2016 de Paris : Maîtrise du fonctionnement pour mieux investir en faveur de l'avenir

Anne Hidalgo ouvrira lundi le débat sur les orientations budgétaires 2016 de la collectivité parisienne, lors d'une séance spécifique du Conseil de Paris. Julien Bargeton, son adjoint aux finances, en détaille les deux principaux enjeux : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour accroître les investissements d'avenir.

"Cette année, la Maire de Paris a tenu à ce que le débat sur les orientations budgétaires 2016 s'ouvre dès la fin octobre, soit un mois plus tôt que l'an passé. Le Conseil de Paris se réunira lundi, lors d'une séance spécifique d'une demi-journée, lors de laquelle chaque groupe politique aura l'opportunité d'exprimer ses attentes et ses propositions", annonce Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des finances. Une méthode inédite. Lors de cet échange, les conseillers de Paris débattront ensemble des pistes de recettes, de dépenses et d'économies pour le budget primitif 2016 qui sera présenté en décembre prochain.

Paris impactée par le contexte national

"Ce débat s'inscrit une fois encore dans un cadre national particulièrement difficile", prévient l'adjoint d'Anne Hidalgo. Depuis 2014, les collectivités françaises sont confrontées à un double défi. D'abord, l'environnement économique : la croissance reste faible, cette situation se ressent sur le moral des investisseurs et la création d'activité, avec une incidence directe sur les recettes de la Ville. Ensuite, l'Etat, qui poursuit la baisse rapide des dotations versées aux collectivités territoriales. Pour Paris, la dotation globale de fonctionnement (DGF) passerait de 1,23 Md€ en 2013 à 724 M€ en 2016, soit une baisse de 41% en 3 ans (- 503 M€).

A cela s'ajoutera une forte augmentation des dépenses de péréquation - l'effort de solidarité envers les communes les plus pauvres progresse de 42M€ - et des dépenses sociales obligatoires comme le RSA (+30M€). En tenant compte de l'inflation et de la hausse mécanique de la masse salariale (ancienneté, déprécarisation des personnels), "le besoin de financement de la Ville en 2015 atteint près de 400 M€", relève Julien Bargeton.

Des fondations budgétaires solides

La Ville de Paris bénéficie toutefois de fondations budgétaires solides. Depuis 2001, l'Exécutif parisien a assuré une gestion à la fois saine et scrupuleuse des deniers publics. Les charges de gestion courante de la collectivité sont passées en quinze ans de 18% du budget de fonctionnement, à seulement 15% aujourd'hui. Les dépenses de personnel avoisinent les 29%, bien en deçà de la moyenne des grandes collectivités françaises (55%).

Ces fondamentaux budgétaires solides ont récemment conduit l'agence Standard & Poor's à maintenir la notation de la Ville de Paris en indiquant, dans son communiqué de presse, que « Les notes (...) continuent de refléter le cadre institutionnel « très prévisible et équilibré » des villes françaises, ainsi que la situation de liquidité « exceptionnelle » de la Ville, sa gouvernance et sa gestion financières « fortes », ses engagements hors-bilan « faibles » et son économie que nous jugeons « très forte » dans un contexte international ».

Ce cadrage budgétaire s'est fait tout en maîtrisant la fiscalité - les impôts directs locaux des Parisiens sont parmi les plus modérés de France et Anne Hidalgo s'est engagée à ne pas les augmenter pendant sa mandature - et l'endettement, dont le taux à Paris (51%) est presque deux fois inférieur à la moyenne de celui des villes de plus de 100.000 habitants (82%). A titre de comparaison, en 2015, les grandes villes ont augmenté en moyenne leurs taux d'imposition de + 1,8%, certaines ayant actionné le levier fiscal dans des proportions très importantes.

En 2016, de nouveaux efforts et de nouvelles recettes

Cette situation exemplaire va permettre à Paris, cette année encore, de surmonter son besoin de financement tout en menant de nombreux investissements d'avenir, qui viendront renforcer la qualité de ses services publics. "Pour cela, nous allierons comme l'an passé des efforts d'économies et la recherche de nouvelles recettes, dans la justice sociale et la stabilité fiscale", explique Julien Bargeton.

Anne Hidalgo proposera lundi au Conseil de Paris de travailler à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour dégager en 2016 de 130 à 150M€ d'économies. Elles seront rendues possibles par la poursuite de la modernisation de l'administration parisienne, lancée dès 2014 et dont les effets ont été bénéfiques dès 2015. Tous les dispositifs existants sont progressivement interrogés et rationalisés. Les fonctions supports - communication, politique d'achat, ressources humaines - sont mutualisées. "Avec une condition posée par la Maire de Paris", prévient son adjoint aux finances, "le maintien du haut niveau de qualité du service public rendu aux Parisiens".

La Ville de Paris étudiera aussi la possibilité de nouvelles recettes. La hausse du nombre de contribuables et l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de séjour (réformée fin 2014) pour les touristes garantissent 35M€ supplémentaires. "Si cela est nécessaire nous envisagerions d'autres leviers, tels que la hausse des droits de mutation, qui portent sur la vente des biens immobiliers. La modification des règles d'abattement fiscal sur les résidences secondaires est également une piste à étudier.", détaille Julien Bargeton. Ces pistes représenteraient une progression des recettes respectivement de 140M€ et 50M€. "Nous nous orientons également vers une meilleure verbalisation des impayés de stationnement (+30M€)", ajoute l'édile. Enfin, Paris va continuer à renégocier ses contrats avec ses concessionnaires, pour actualiser ses redevances (+10M€).

Un budget 2016 résolument tourné vers l'investissement

"Cette stratégie financière rigoureuse et responsable permettra de résoudre l'équation des 400M€, sans impacter les ménages et les services publics, et tout en déployant le Programme d'investissement de la mandature (PIM)", se réjouit Julien Bargeton. Sur les 10Mds€ du PIM prévus d'ici 2020, 1,6Mds€ seront engagés dès 2016, soit 8% de plus qu'en 2015. 25% de ces investissements iront aux quartiers populaires. "Les Parisiens continueront à choisir l'affectation directe d'une partie de ces investissements, grâce au Budget participatif", précise l'adjoint.

"Nous continuerons ainsi à mettre en œuvre les priorités de la mandature : le logement, la propreté et la petite enfance, tout comme la lutte contre la pollution ou encore la transformation urbaine de Paris", conclut Julien Bargeton.

Contact presse : Matthieu Lamarre – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr